

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
 O Prise en charge : pec@mupras.com
 O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº W19-586991

Aventi K10 ?

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 01524	Société : RAM	(68547)	
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : EL ANSARI Abdelhak		Date de naissance : 19/03/1949	
Adresse : 22 Rue d'AVENNES Résid. BORJ MALAKIA App. 1 ^e Etage 4 ^e BELVÉDÈRE CASABLANCA		Tél. : 06 66 40 42 43 Total des frais engagés : 21624.70 Dhs	

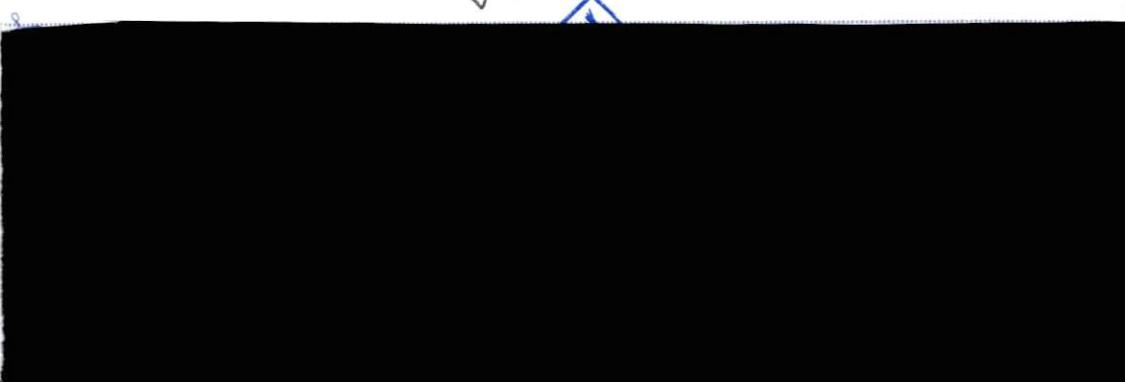
Cadre réservé au Médecin			
Dr ACHAGRA OUMAIMA Maladies et Chirurgie des Yeux 49. av. Mohamed V - Casablanca Tél : 24 89 44			
Cachet du médecin :	Date de consultation : 02/04/2021	Nom et prénom du malade : CIA ALCI NEZICHE	
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input checked="" type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	ADSE CNTN		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 02/04/2021



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01.04.21	S +	-	400.00	INP : 09100200 ACHAGRA DUMAIMA Dentistes et Chirurgie des Yeux

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet de Pharmacien ou de Commissaire	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LA BLANCHE 107, Bd CASABLANCA Casablanca ICE n°: 002009033000001	01/04/21	384,70 DHS

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIC DRAZOMAR 103, Rue Azilal Casablanca Tel: 05.22.44.84.31	23/04/21	monture + Venes				1.700.00 DH

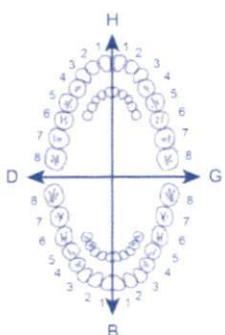
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

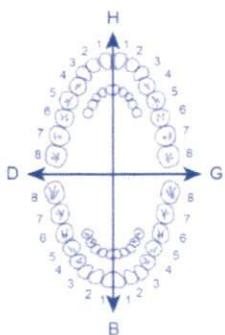
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :



ODF PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Docteur Oumaïma ACHAGRA

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies
& Chirurgie des Yeux

Esthétique et Pathologie des Paupières

Chirurgie du Strabisme

Chirurgie de la Cataracte

Diplômée des Universités de Paris

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Horaires : 9h à 16h

Sur Rendez - vous

الدكتورة أميمة أشڭري

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

تجميل وأمراض الجفن

طب وجراحة الحول

خريجة جامعة باريس

الاستقبال: 9 صباحا إلى 4 بعد الزوال

بالموعد

02/04/2021

Casablanca, le

Madame CHARGI Meriem



- OPATANOL

1 goutte, le matin et soir, dans les deux yeux, pendant 1 mois



- NAVILIPO

1 goutte, le matin le midi et soir, dans les deux yeux, pendant 3 mois

PHARMACIE LA RESISTANCE
CASABLANCA
337, Bd Med V - Casablanca
Tél: 0522 30 30 82
ICE n°: 002009033000061

Dr. ACHAGRA OUMAIMA
Maladies et Chirurgie des Yeux
19, Bd. Mohammed V - Casablanca
Tél: 27 - 66 - 77

En cas d'urgence, contacter la Clinique

الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97

39, Bd. Mohammed V - Près Cinéma ABC - CASABLANCA

GSM : 06 62 18 38 27 - E-mail : cabinetdocteur@



1 mg/mL,
collyre
en solution
Olopatadine
1 mL de solution
contient 1 mg
dolopatadine
(sous forme de
chlorhydrate).

Opatanol®

Ophtalmo®
Laboratoires Alcon



Représentant local :
Laboratoires Alcon



6 118001 070442

Laboratoires Sothema Bouskoura
Opatanol 0,1% collyre, 5 ml
A.D.S.P. Maroc N° 1458/DMP/21/NPP
PPV : 90,70 DHS

407252

3400935989727

Lot n° : 3400935989727
Médicament autorisé n° : 3400935989727

Date d'exp. : 2010/2014 Novartis



3 700822 600668

LOT

Docteur Oumaïma ACHAGRA

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies
& Chirurgie des Yeux

Esthétique et Pathologie des Paupières

Chirurgie du Strabisme

Chirurgie de la Cataracte

Diplômée des Universités de Paris

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Horaires : 9h à 16h

Sur Rendez - vous

الدكتورة أميمة أشڭری

إخلاصية في أمراض وجراحة العيون

تجميل وأمراض الجفن

طب وجراحة الحول

خريجة جامعة باريس

الاستقبال: 9 صباحا إلى 4 بعد الزوال

بالموعد

Casablanca, le

02/04/2021

Madame CHARGI Meriem

LUNETTES PROGRESSIFS Organiques

Oeil Droit : +1,00 (-1,00) à 90° , Addition + 3,00

Oeil Gauche : + 1,00 , Addition + 3,00

ANTI-REFLET

AMINCIS

MONTURE+VERRES

OPTIC DRB OMAR
Mme. ADEBJI Hanane
103, Rue Azilale CASA
Tél : 05.22.44.84.31

Dr. ACHAGRA OUMAIMA
Maladies et Chirurgie des Yeux
39, Bd. Mohammed V - Casablanca
Tél : 27 - 66 - 77

En cas d'urgence, contacter la Clinique RACHIDI : 05 22 22 12 96

39. شارع محمد الخامس - قرب سينما أ.ب.س. - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97

39, Bd. Mohammed V - Près Cinéma ABC - CASABLANCA - Tél.: 05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97

البريد الإلكتروني : GSM : 06 62 18 38 27 - E-mail : cabinetdocteurachagra@gmail.com

OPTIC DRB OMAR

103,Rue Azilal CASABLANCA

RC:375642 Patente:32400098

IF:40169533 ICE: 000425340000038

INPE:095003349

CASABLANCA , le : 23/04/2021

FACTURE N° 49/2021

CHARGI MERIEM

DESCRIPTION	MONTANT EN DHS/TTC
1 MONTURE	500.00
2 VERRES PROGRESSIFS ANTIREFLETS	
OD: +1.00 (-1.00 à 90°)	600.00
OG: +1.00	600.00
add: +3.00	

OPTIC DRB OMAR
Mme. ADEBJI Hanane
103, Rue Azilale - CASA
Tel : 05.22.44.84.31

Dont TVA (20%)

283.33

TOTAL TTC**1 700.00**

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

Mille sept cents Dirhams